

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 35 (1899)

**Heft:** 39

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXV<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 39.

LAUSANNE

23 septembre 1899

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Écoutez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

**SOMMAIRE :** Congrès scolaire suisse. — Quelques mots au sujet du matériel employé dans nos écoles. — Chronique scolaire: Jura bernois, Berne, Vaud, Fribourg, Valais, Lauzanne, Thurgovie, Glaris, Allemagne. — Chronique scientifique. — Parole pratique: Leçon de choses: le lin. — Exemple de concentration: La guerre des paysans. — Récitation: Le paysan; Un héros en paroles. — Discrètes. — Le prochain.

## CONGRÈS SCOLAIRE SUISSE

Société suisse des maîtres des Ecoles normales.

Comme nos lecteurs le savent, le 19<sup>e</sup> congrès scolaire de la Suisse allemande aura lieu à Berne les 8, 9 et 10 octobre prochain, à l'occasion du 5<sup>e</sup> anniversaire du *Schweizerischer Lehrerverein* (voir, pour le programme, le numéro 23, page 389, de *l'Éducateur*, ainsi que notre dernier numéro).

En dehors des questions principales qui y seront traitées (*Évolution du principe de l'intuition de Pestalozzi à Froebel*, *Méthode d'enseignement des langues étrangères* et *Participation de la Confédération à l'élaboration de manuels et moyens d'enseignement (intuitif)*), une série de conférences scientifiques seront offertes aux congressistes. Relevons, entre autres, les sujets suivants: *La nouvelle carte murale de la Suisse*, *la Statistique scolaire suisse*, *les Photographies Röntgen*, etc.

Le mardi 10 octobre auront lieu les diverses assemblées des sections et, en particulier, la réunion des *professeurs des Ecoles normales suisses* (*Schweizerischer Seminarlehrerverein*), sur laquelle nous désirons attirer l'attention.

Cette association, dont nous donnons les statuts ci-dessous, a été fondée en 1895 et a déjà eu deux assemblées générales, dont la dernière à Baden, le 11 octobre 1897.

C'est à Baden, entre autres, que la Société décida d'intéresser la Suisse romande à l'œuvre entreprise et de désigner Lausanne comme *Vorort*. M. Gnex, directeur des Ecoles normales, fut nommé président pour la période 1897-1899. Dans la règle, la Société se réunit une fois par année. On ne la convoqua pas en 1898, en prévision du Congrès scolaire suisse, avec lequel on voulait faire coïncider la troisième réunion du *Schweizerischer Seminarlehrerverein*.

La question mise à l'étude cette année-ci est celle du *travail manuel* dans les *Ecoles normales*. MM. Grandchamp, maître de travaux manuels à l'Ecole normale de Lausanne, et Jayet, maître à l'Ecole d'application, ont été désignés comme rapporteurs de langue française. Le rapporteur de langue allemande est M. Bohren, maître de travaux manuels à l'Ecole normale de Hofwil.

La Société suisse des maîtres des Ecoles normales compte aujourd'hui 140 membres, dont 18 seulement de la Suisse française. Ce n'est pas assez. Il y a dans les Ecoles normales et Gymnases pédagogiques suisses 434 professeurs. Tous devraient tenir à honneur de faire partie de la corporation. La Suisse française, en particulier, y est trop faiblement représentée. La section pédagogique du Gymnase de Genève, les Ecoles normales de Delémont, Fribourg et du Valais, sont encore en dehors du groupement. Nous leur envoyons un chaleureux appel avec l'espérance qu'elles y répondront nombreuses et comprendront l'intérêt majeur qu'elles ont à ne pas rester isolées.

En effet, dans l'enseignement, les fonctionnaires d'une même catégorie ont, de temps en temps, l'occasion de se rencontrer et d'échanger leurs vues sur les questions qui les intéressent. Il est hors de doute que ces entretiens ne soient d'un grand profit pour les maîtres et pour la réalisation des progrès réclamés. Les instituteurs ont leurs congrès et leurs conférences pédagogiques, les professeurs de gymnases, les inspecteurs scolaires, les professeurs de dessin, ceux de travaux manuels ont les leurs. Seuls les directeurs et les maîtres des Ecoles normales demeurent isolés et livrés, dans leur canton respectif, à leurs propres forces. Souvent très éloignés les uns des autres, ils ne peuvent se voir que très rarement pour échanger leurs vues et traiter une question concernant leurs établissements.

Ils ont pourtant tout à gagner à se grouper en un solide faisceau pour faire valoir leurs revendications, faire enfin sortir les Ecoles normales de l'inferiorité notoire dans laquelle elles sont, comparées aux autres établissements de l'enseignement secondaire classique, industriel et professionnel, et notamment aux établissements similaires de l'étranger.

Ils auront, en particulier, à s'occuper des questions suivantes : situation financière, locaux, outillage, bibliothèques, programmes, discipline, recrutement, préparation professionnelle, etc.

Prière d'envoyer les adhésions au président, M. Guex, directeur, à Lausanne.

#### STATUTS

##### de la Société suisse des maîtres des Ecoles normales.

**ARTICLE PREMIER.** La Société suisse des maîtres des Ecoles normales s'occupe de tout ce qui a trait à la formation des instituteurs, tant au point de vue de la culture générale qu'à celui de la préparation professionnelle.

**ART. 2.** Dans la règle, la société se réunit une fois par année en assemblée générale. L'époque et le lieu de la réunion sont fixés chaque année par la société elle-même.

Art. 3. Les membres de la société paient une cotisation annuelle d'un franc.

Art. 4. Le président, nommé pour une année par l'assemblée générale, a dans sa compétence tout ce qui concerne l'administration de la société. En particulier, il convoque les assemblées générales, choisit les questions à étudier et les rapporteurs chargés de les traiter, pour autant que l'assemblée générale n'en a pas décidé autrement, préleve les contributions annuelles et rend compte de l'emploi qui en a été fait.

Art. 5. L'assemblée générale désigne pour chaque réunion un secrétaire *ad hoc*, ainsi que deux vérificateurs des comptes.

#### Quelques mots au sujet du matériel employé dans nos écoles.

Depuis environ dix ans, la gratuité du matériel scolaire est entrée en vigueur, surtout dans nos cantons romands. Cette mesure excellente, à plusieurs points de vue, tend à se généraliser et à comprendre tout ce dont nos élèves ont besoin pour suivre avec fruit les leçons prévues par nos programmes. Le seul reproche que l'on entende parfois s'élèver contre cette innovation vraiment démocratique, c'est que l'indifférence de la famille à l'égard de l'école est devenue plus grande qu'aujourd'hui. Cette conséquence avait été prévue, mais les avantages à obtenir étaient trop sérieux pour qu'on se laissât arrêter par cette crainte. Les regrettables résultats de cette indifférence, là où elle se manifeste, peuvent du reste être fortement atténués; ils doivent l'être. Ce ne sont en tout cas pas les parents qui pourraient voir revenir l'ancien état de choses, ceux surtout qui aujourd'hui ne peuvent pas même fournir un sac d'école à leurs enfants.

Il ne sera pas sans intérêt de donner une idée de la dépense occasionnée par un élève primaire vaudois. Le tableau ci-dessous a été établi en prenant pour base les quantités moyennes de matériel utilisées depuis 1891, ainsi que les prescriptions actuelles concernant la distribution des fournitures gratuites. Il est donc l'expression assez exacte de ce qui est indispensable à chaque élève, dans les différentes étapes de la scolarité; seules certaines données devront être déplacées suivant ce que sera la promotion de l'élève.

On arrive ainsi à une dépense moyenne, par élève et par année, de fr. 2,32. Dans les localités où la fréquentation n'est que de 8 années, elle sera légèrement plus élevée.

Certaines personnes ne se font pas faire de déclarer que l'on se montre trop parcimonieux dans la fourniture du matériel gratuit; si elles avaient à gérer les finances d'une commune, elles diraient sans doute le contraire.

Pendant la période de 1891 à 1899, la dépense moyenne par élève a été de fr. 2,12. Ce chiffre est significatif. Encore faut-il tenir compte qu'il comprend la dépense faite pour des ouvrages ne figurant pas dans le tableau ci-dessous: vocabulaires, grammaire pour le degré intermédiaire, manuel d'allemand, etc. Si aujourd'hui on arrive pour ainsi dire forcément à une augmentation, cela tient au fait que les manuels et le matériel usagé ne seront plus retirés pour être distribués à nouveau.

On ne reverra sans doute jamais une dépense moyenne de fr. 1,82 par élève, comme cela s'est présenté en 1896-1897, ensuite de circonstances exceptionnelles. Néanmoins le chiffre qui résulte du tableau ci-contre doit être considéré comme un maximum. Bon nombre de dépositaires et de membres du personnel enseignant tiendront à prouver que le matériel prévu est plus que suffisant. Un exemple. Il existe dans le canton de Vaud une commune où la dépense moyenne par élève, depuis l'entrée en vigueur du décret consacrant la gratuité du matériel scolaire, a été de fr. 1,32 par année. Malgré cela on n'a jamais entendu dire que les élèves y fassent moins de progrès qu'ailleurs. Au point de vue de l'ordre, de la propriété, les habitudes prises sont, paraît-il, excellentes; c'est beaucoup.

	Années d'école.									TOTAL
	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	
1. Règle d'école avec règle	0.38	—	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.38
2. Ardoise réglée	0.55	—	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.55
3. x non réglée	—	—	0.25	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.25
4. Feuilles	0.10	—	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.10
5. Encre	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	Fr. 0.36
6. Porte-plume	0.03	—	—	0.03	—	—	—	—	—	Fr. 0.03
7. Plumes	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18	Fr. 1.62
8. Crayon pour l'ardoise	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	Fr. 0.27
9. x ordinaire	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	Fr. 0.36
10. Porte-crayon	0.04	—	—	0.04	—	—	—	—	—	Fr. 0.08
11. Gomme	0.05	—	0.05	0.05	—	0.05	0.05	—	0.05	Fr. 0.30
12. Règle simple	—	—	—	0.03	—	—	—	—	—	Fr. 0.03
13. Cahier N° 1	0.29	—	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.29
14. x N° 2	—	0.28	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.28
15. x N° 3	—	—	0.25	0.25	0.25	—	—	—	—	Fr. 0.75
16. x N° 4	—	0.05	0.21	0.21	0.21	0.52	0.52	0.52	0.52	Fr. 1.76
17. x N° 5	—	—	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	Fr. 0.77
18. x N° 6	—	—	—	—	—	0.06	0.06	0.06	0.06	Fr. 0.24
19. x N° 7	—	—	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	Fr. 0.35
20. Album N° 1	0.11	0.11	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.22
21. x N° 2	—	—	0.11	0.11	0.11	0.06	0.06	0.06	0.06	Fr. 0.57
22. x N° 3	—	—	—	—	—	0.09	0.09	0.09	0.09	Fr. 0.36
23. Livret scolaire	0.15	—	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.15
24. syllabaire illustré	0.30	—	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.30
25. Pasche, vocabulaire	—	0.00	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.00
26. Jeanneret, sc. ex. lect.	—	0.00	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.00
27. Secretan, hist. biblique	—	0.43	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.43
28. Manuel de lecture (app.)	—	—	0.80	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.80
29. Duguet, hist. suisse	—	—	0.70	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.70
30. Rosier, man. ar. dég. inf.	0.50	—	—	—	—	0.84	—	—	—	Fr. 1.44
31. Ecole musicale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Fr. 0.00
32. Dupraz et Bonjean, lect.	—	—	—	—	—	0.90	—	—	—	Fr. 0.90
33. Larrive et Flury, gr. 2 <sup>e</sup> an.	—	—	—	—	—	0.87	—	—	—	Fr. 0.87
34. Rosier, man. ar. dég. sep.	—	—	—	—	—	1.00	—	—	—	Fr. 1.00
35. Corbésy, hist. civique	—	—	—	—	—	—	0.42	—	—	Fr. 0.42
TOTAL	2.45	2.23	4.39	1.31	1.12	5.44	1.23	1.50	1.23	Fr. 21.04

La dépense ci-dessus, modeste si on la compare avec celle de deux cantons voisins, devra sans doute être élevée par la suite, à la condition seulement de faire figurer quelque chose de nouveau dans la liste actuelle. Nous voyons pourtant à l'horizon la gratuité du matériel pour les travaux à l'anglois, l'adoption de manuels pour l'enseignement du calcul, etc. Alors seulement une augmentation sera justifiée.

Est-ce à dire que les conditions nouvelles dans l'emploi du matériel scolaire aient produit tout ce qu'on en attendait ? Il y a sans doute plus d'ordre dans nos classes, plus de régularité dans la marche des leçons ; personne ne contestera qu'il n'y ait encore, par ci par là, des progrès à réaliser. On doit, par exemple, éviter que les parents aient à fournir ou à remplacer des effets scolaires, sauf dans les cas de négligence manifeste. La situation du corps enseignant ne peut que souffrir des réclamations qui viennent à se produire. Encore faut-il qu'à l'égard des élèves peu soigneux l'accord se fasse entre l'autorité scolaire et l'instituteur au sujet de l'observation des règles établies.

Souvenons-nous que dans ce domaine d'hygiène morale, prévenir *saut mieux que guérir*. Par une surveillance constante, journalière à l'égard des jeunes élèves, on obtiendra de meilleurs résultats. Dans les écoles de campagne surtout, le balayage des salles d'école doit être suivi d'assez près pour empêcher tout désordre.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**JURA BÉRNOIS.** — **Loi sur les punitions corporelles.** Comme le faisait prévoir mon article du 11 juillet sur la discussion de la motion Wyss au Grand Conseil bernois, le Conseil exécutif soumet à l'autorité législative un projet de loi sur les punitions corporelles. Il comprend un article unique ainsi libellé : « L'article 107 de la loi sur l'enseignement primaire, du 6 mai 1894, est complété comme suit : *Art. 107 bis.* Le Conseil exécutif publierà un règlement fixant dans quel cas et de quelle manière un châtiment corporel pourra être administré comme moyen extrême de discipline par les instituteurs. »

**Livre de lecture du cours supérieur.** Le Conseil exécutif a adopté la troisième édition du *Trésor de l'écolier* qui sera publiée par la librairie de l'Etat.

**Synode scolaire.** Dans sa séance du 2 septembre, le bureau du synode scolaire a fixé l'ordre du jour de la prochaine session synodale qui aura lieu le samedi, 22 octobre, à Berne. Trois questions y seront traitées :

1. Etat de la question de la création d'une caisse des invalides, des veuves et des orphelins de l'enseignement primaire.

2. Révision des dispositions relatives aux indemnités de traitement dans les écoles secondaires.

3. Caisse de remplacement des maîtres secondaires.

M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique, rapportera sur les deux premières questions, et M. Schneider, maître secondaire à Langenthal, sur la troisième.

On s'attend à ce que la révision de la loi et du règlement sur le synode scolaire soit demandée dans la prochaine assemblée. Il en est de même d'une étude sur les tâches et les devoirs à domicile pour les élèves des écoles primaires et secondaires. Comme la question de l'élection des femmes dans les commissions scolaires est soulevée, par un projet de loi, devant le Grand Conseil, il se peut fort bien que l'autorité législative, avant de se prononcer, veuille recueillir l'avis du synode. Il y aurait lieu aussi de fixer une séance extraordinaire entre les deux délibérations du projet de loi. — H. Gobat.

**BERNE.** — **Les femmes à l'école.** Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de loi dont le premier article a la tenue suivante :

« Les femmes sont éligibles comme membres des Commissions scolaires des écoles primaires et secondaires, aux mêmes conditions que les hommes. »

Le Grand Conseil s'occupera de ce projet dans sa session qui a commencé le 17 septembre.

Et pourquoi pas ? Il n'y a rien là de très nouveau. Dans plusieurs pays, les femmes participent déjà aux travaux des commissions scolaires. Si elles peuvent enseigner, diriger des établissements d'instruction publique, faire partie des conférences du personnel enseignant, il n'y a pas de motifs sérieux pour les exclure des Commissions chargées de la surveillance du domaine de l'instruction.

— **L'enseignement de la natation.** L'enseignement de la natation dans les écoles de filles a pris, à Berne, un grand développement depuis quelques années. Il est confié à des maîtresses des plus qualifiées et est complètement gratuit, dans les écoles secondaires aussi bien que dans les classes primaires. La semaine dernière ont eu lieu, au bord de l'Aar, des examens auxquels 118 élèves ont pris part. Les jeunes nageuses se sont tirées à leur honneur des diverses épreuves, dit le *Basel*. Aux concours organisés à cette occasion — lutte de vitesse, plongeon, planche, couper le courant, le remonter — elles ont remporté de nombreux prix.

Un second examen a eu lieu cette semaine pour quatre autres classes de filles. Pas n'est besoin de dire que les garçons ont aussi leurs exercices de natation.

VAUD. **Une réponse.** — La lettre de la Section vandoise de la Société des maîtres abstinents, publiée dans le N° 36 de notre journal, nous a valu de vigoureuses protestations :

... « Une phrase surtout de la circulaire des maîtres abstinents, nous écrit-on, ne peut rester sans réponse : »

« — N'y a-t-il, dans le canton de Vaud, que 50 maîtres ou maîtresses qui aiment assez leurs élèves pour renoncer pour ceux-ci à l'usage des boissons alcooliques ? Sont-ils si peu nombreux les maîtres qui comprennent que l'instituteur doit viser à l'éducation bien plus qu'à l'instruction, qu'il doit chercher à développer chez ses élèves la volonté de faire le bien, mais que, malheureusement, l'alcool ruine la volonté ? »

J'ai lu et relu cette longue phrase, et je me suis demandé si son auteur comprenait bien ce qu'il écrivait. Comment, il n'y a pour le moment que les cinquante membres de la section vandoise des maîtres abstinents qui fassent leur devoir, eux seuls s'occupant de l'éducation de leurs élèves, eux seuls cherchant à développer dans le cœur des enfants l'ancor du bien ! Et nous, qui, avec les 950 autres membres du corps enseignant primaire, ne faisons pas partie de cette phalange sacrée, nous ne méritons pas le titre d'éducateur du peuple.

Nous ne comprenons pas comment on peut venir soutenir pareilles choses dans *l'Éducateur*, organe des instituteurs de la Suisse romande.

Certes, nous savons que l'alcool joue un rôle néfaste dans plusieurs familles, nous sommes persuadé que l'enfant ne doit recevoir avant 16 ans, aucune boisson alcoolique ; nous reconnaissons l'œuvre utile des sociétés de tempérance, nous savons qu'elles ont fait du bien et qu'elles peuvent en faire encore ; nous ne voulons en aucune manière être le défenseur du cabaret, mais, de grâce, pas d'exagération. N'imitons pas ce journal de Bâle qui, il y a quelques semaines, voulait faire passer tous les Vandois, — ou à peu près, — pour des alcooliques ou des dégénérés.

Laissons tous pour mettre en garde nos élèves contre l'abus du vin et de la bière, montrons leur les dangers de toutes les liqueurs. Mais, pour cela, est-il indispensable d'être abstinent, ou, les abstinents seuls ont-ils qualité pour mettre en pratique cette partie de notre tâche ? — Nous disons non ! — Nous estimons que l'abstinence n'est qu'un remède, la modération est l'état normal d'un individu.

Les maîtres molâtres, et ce sont l'immense majorité du corps enseignant primaire vandois, donnent un véritable exemple à leurs élèves. Ils montrent à ceux-ci, qu'un homme moral, ayant de la volonté, peut user des biens que Dieu met à sa disposition sans *en abuser*, et, par conséquent, sans nuire ni à son corps, ni à son âme.

Nous sommes certain que nos collègues abstinents ont d'excellentes intentions, mais nous pensons qu'ils doivent faire preuve de quelque modération dans leurs écrits. En ce faisant, ils ne froisseront pas les sentiments des instituteurs qui, quoique tempérants — dans le vrai sens de ce vocable, — ne regardent pas « les mots *haine* et *Amour* comme de vains mots. »

E. SIVARY.

**Société vandoise des maîtres secondaires.** L'assemblée annuelle aura lieu à Avenches le samedi 30 courant. Le Département de l'instruction publique accorde congé pour ce jour-là aux membres du corps enseignant secondaire qui se rendront dans la vieille cité romane.

A l'ordre du jour de la séance figure la discussion d'un rapport de M. Schacht, professeur aux Ecoles normales, sur les *Voyages scolaires*. Nous extrayons de cet intéressant travail la page suivante. Parlant de l'utilité des voyages d'instruction, M. le rapporteur s'exprime comme suit :

« *L'action*, voilà donc le point essentiel qui assigne aux voyages scolaires leur place dans l'éducation. Le savoir par lui-même n'est pas nécessairement éducatif,

et nous avons vu que l'école, en transmettant les connaissances, ne joue pas absolument le rôle d'un éducateur ; nous avons reconnu aussi la nécessité de recourir à d'autres agents, à tous les agents possibles, et le plus efficace, nous dit-on, se trouve dans les voyages scolaires.

Dans le cours d'un voyage de quelques jours seulement, nous sommes obligés de nous adresser à toutes les facultés. Les qualités dites morales l'emportent de beaucoup sur les qualités intellectuelles ; il faut faire appel à l'énergie, à l'endurance, à la volonté, à l'initiative, mais surtout aux qualités sociales si peu développées en général dans le petit monde des égoïstes, dont nous devons pourtant faire des citoyens pleins de cœur et animés du sentiment de la solidarité. On a remarqué que des enfants, peu communicatifs à l'école, trouvaient en eux des ressources inépuisables pour remonter le moral de la troupe pendant une marche un peu fatigante ; d'autres surprennent maîtres et condisciples par leurs observations judicieuses, leur adresse dans les situations quelquefois difficiles, leur complaisance à secourir les compagnons, à soulager les faibles d'un fardeau qui menaçait de devenir trop lourd pour les petites épaules. Quels horizons nouveaux pour le maître, forcé, parfois, à sa propre confusion, de modifier complètement son jugement sur un de ces prétendus coureurs qu'il ne jugeait jusqu'à présent qu'à la mesure de l'arithmétique scolaire, sans se préoccuper de ce qui pouvait bien se passer au fond de cette âme inconsciente de ses propres ressources ! Quel triomphe pour les enfants qui, dans les nombreuses occasions d'une course, en trouvaient au moins une où le petit était pouvant se montrer sous son vrai jour, en quelque sorte : *The right man on the right place*. Quelle leçon aussi pour les infirmes dont les brillantes aptitudes ne parvenaient pas à triompher d'une paire de bonnes jambes et d'un peu de cœur ! Ici, tous les maîtres sont d'accord pour reconnaître les grands avantages que leur offre une course et encore plus un voyage scolaire pour l'étude de la psychologie des élèves. »

Voici les conclusions du rapport de M. Schacht :

« 1. En principe, les voyages scolaires peuvent être considérés comme un important complément de l'instruction et de l'éducation.

2. Il est désirable d'apporter dans leur organisation juste assez de méthode et de système pour que l'enseignement en profite dans la mesure la plus large possible.

3. Quand les conditions ne sont pas favorables à la création de voyages scolaires, on s'efforcera d'appliquer autant que possible les mêmes principes aux promenades et courses scolaires.

4. Il est désirable d'attirer l'attention des autorités scolaires sur le rôle important des voyages dans l'éducation.

5. Les voyages ou courses d'études ne peuvent pas être considérés uniquement comme une partie de plaisir.

6. Il faut aussi éclairer et intéresser le public à cette institution, afin d'éveiller et de stimuler l'initiative privée.

7. La participation aux voyages scolaires ne peut être ni obligatoire ni complètement gratuite.

Le rapporteur général forme le vœu qu'on veuille bien prendre en considération les conclusions des rapporteurs des différents collèges et en discuter les plus importantes. »

**FRIBOURG.** — L'**École des arts et métiers** comprendra à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain une École technique (Technicum) et une école d'apprentissage. La première compte les sections suivantes : écoles de mécanique et d'électrotechnique, école de construction du bâtiment et école d'arts industriels. La seconde forme des ouvriers capables dans les professions de mécanicien, tailleur de pierre, maçon, digneur et draineur et menuisier-ébéniste.

On sait déjà que dans le but de travailler à la diffusion de l'enseignement professionnel, l'Ecole des arts et métiers a organisé et été un cours d'instruction pour maîtres de dessin. Ce cours a été suivi par 15 participants. M. Tieche, inspecteur fédéral, a exprimé son entière satisfaction au sujet de la marche et des résultats de ce premier cours.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction de l'Ecole des arts et métiers, à Fribourg.

**VALAIS.** — Comme tous ceux qui ont lu la brochure de M. Ulrich (saillant) ont pu s'en convaincre, la jeune société des Instituteurs du Valais romand ne s'est pas fondée sans des motifs très sérieux, et ses membres ne se sont pas constitués en un faisceau distinct de la Société valaisanne d'Education de cœur joyeux et par mépris de leurs collègues, comme on a bien voulu le prétendre. C'est qu'ils étaient profondément attristés de voir combien peu le corps enseignant du Valais pouvait compter sur quelques hommes influents qui, au lieu d'être ses protecteurs-nés, s'ingéniaient à le jeter et à le jeter toujours de promesses illusives. Alors ils se sont dit : « Commençons par faire quelque chose nous-mêmes, réveillons nos forces vives endormies ; apprenons à nous solidariser pour mieux défendre nos droits et travailler plus efficacement à notre perfectionnement. »

Et maintenant, que ceux qui craignent tant pour le sort de cette jeune société reprennent confiance et quittent ce souci, car les vents ne lui sont pas tous tellement redoutables, comme ils le verront du reste un peu plus loin. En effet, elle vit toujours cette jeune société qu'on disait morte au berceau. Elle vit, malgré les domes et les crânes d'adversaires justes et respectables, nous le reconnaissons ; malgré les sombres propitiations et les persécutions de ses ennemis déclarés. Oh ! oui, elle vit et s'est fortifiée... comme les enfants des pauvres qui doivent gagner de l'heure leur pain quotidien, qui souffrent, qui ne sont point gâtés, mais aussi qui deviennent endurants et point dommés.

Les membres de notre association haussante, ses promoteurs surtout, ont réellement souffert ; mais il faut que leur cause soit bonne pour que, à côté de tant de baines et d'obstacles impuissants, ils aient rencontré de si chaudes sympathies et un appui moral et matériel si efficace de la part de presque tout le monde scolaire de la Suisse romande, et de beaucoup de personnes étrangères à l'enseignement.

Ainsi, pour nous dédommager des méchantes attaques de Valaisans qui offusquent l'aspect de notre Société, nous avons l'adresse de sympathie suivante arrivée à point pour nous consoler de la fameuse circulaire inquisitoriale de nos inspecteurs :

Genève, le 29 avril 1899.

A Monsieur Blanchet, président de la Société pédagogique du Bas-Valais.

Monsieur le PRÉSIDENT,

J'ai le plaisir de vous informer que, dans sa dernière assemblée générale, la Société pédagogique genevoise a, à l'unanimité des membres présents, décidé de vous envoyer une adresse de sympathie dans l'œuvre que vous poursuivez.

C'est en vous disant courage et en faisant tous nos vœux pour la réussite de vos justes revendications que nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de nos sentiments de bonne fraternité.

Pour la Société pédagogique genevoise,

Ge. MEGAN,

Secrétaire du Comité.

Nous avons également une lettre de sympathie de la Fédération romande tout entière.

Voici cette lettre :

Lausanne, le 26 mai 1899.

Monsieur le président et messieurs,

Nous venons vous remercier pour l'envoi que vous nous avez fait de la brochure traitant de l'histoïque de votre Société.

Nous espérons voir grandir et prospérer cette jeune sœur de notre bateau romand et nous assisterons avec bonheur à ses progrès.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, nos bien cordiales salutations.

Le président.

GAGNAUX.

Le secrétaire.

L. SONNAY.

Nous avons en effet dernièrement un vote de sympathie des instituteurs vaudois à leur réunion générale d'Yverdon, tenue le 14 juillet dernier.

C'est réconfortant et plus que suffisant pour nous consoler de tout le mal que d'autres nous ont fait ou ont voulu nous faire. Aussi en présence de tant de sincères encouragements, avons-nous bien l'etre rassurés et pourrons-nous aller avec confiance de l'avant. Du reste, pourquoi nous rendre, quand nous sommes persuadés que notre but est bon, que nous sommes efficacement protégés, que nos armes, le courage avec la loyauté, sont invincibles parce qu'elles sont toujours neuves et qu'avec elles on est toujours fort. L'entente et un rapprochement avec nos adversaires ne seront possibles que lorsqu'on nous payera le retour, c'est-à-dire lorsqu'on viendra à nous avec des intentions pures et des concessions raisonnables.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons parlé de l'appui matériel. En effet, beaucoup de nos protecteurs ne se contentent pas de nous encourager de leur sympathie, leur générosité les pousse jusqu'à adresser des secours financiers à notre cause (pussee par nos publications spéciales). Aussi nous ne saurions trop remercier toutes les bonnes personnes qui s'intéressent à nous, ni leur témoigner trop de reconnaissance.

On nous permettra d'accorder une bonne note spéciale à nos amis du canton de Vaud qui se sont montrés fort généreux en souscrivant nombreux à notre brochure et en nous faisant parvenir maints secours pecuniaires anonymes très appréciables.

A tous nos bienfaiteurs, nous disons donc :

« Merci ! et, nous nous souviendrons ! »

Pour le Comité de « la Société des instituteurs du Vatais romand. »

Le président.

A. MICHAUD.

**LUCERNE.** — La ville de Lucerne ouvre une classe pour enfants arriérés.

**THURGOVIE.** — Le synode scolaire de la Thurgovie s'est réuni le 14 août écoulé à Bischofszell. A l'ordre du jour figuraient la question de la gymnastique à l'école populaire et la discussion du projet de loi sur l'école normale de Kreuzlingen. M. Frey, directeur, a rapporté et insisté sur les principales dispositions du projet : quatrième année d'études, admission d'élèves filles à Kreuzlingen, internat facultatif pour les deux dernières années d'études. L'assemblée s'est prononcée contre toute espèce de fusion avec l'école cantonale de Frauenfeld.

**GLARIS.** — M. l'inspecteur Heer, qui fut pendant de longues années président du *Schweizerischer Lehrerbund*, a pris sa retraite. Au moment de se séparer de ce vétérin de l'enseignement, ses collègues ont organisé, le 6 septembre dernier, une superbe fête en son honneur.

**ALLEMAGNE.** — Le ministre de l'Instruction publique, Bosse, a subitement donné sa démission et a été aussitôt remplacé par un fonctionnaire supérieur de province, de Studi, qui, de par son passé, ne doit pas être très au courant des choses scolaires.

Le deuxième cahier des « Pädagogische Studien » renferme un excellent article sur l'influence de l'herbartisme au point de vue de la formation et de l'émancipation du corps enseignant primaire.

## CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

**La télégraphie sans fil.** — Aujourd'hui, la transmission de dépêches à travers l'espace, sans l'aide d'aucun fil conducteur, non seulement est un fait acquis à la science, mais va passer dans la pratique ; car la preuve vient d'être faite que des vaisseaux à la mer pourront fort bien communiquer les uns avec les autres, ou bien expédier des messages à une station terrestre, et en recevoir.

Les dernières expériences faites dans le détroit de Pas-de-Calais, et dirigées par M. Marconi, l'inventeur de l'antenne et de l'appareil perfectionné qui portent son nom, ont été couronnées d'un plein succès. Il est intéressant de les noter, elles sont décisives. M. Marconi dirigeait lui-même les expériences à bord de l'aviso *Illes*, qui avait pris position dans le détroit, sur la ligne de Villeneuve (France), à South-Foreland (Angleterre) ; des électriens étaient établis dans ces deux stations et au phare de l'Est-Goedwin. Des dépêches ont été échangées de part et d'autre, soit entre le navire et chacun des trois postes, soit entre ceux-ci et l'aviso, et cela sans la moindre hésitation. On a pu constater, pendant ces essais que, grâce à un dispositif ingénieux, également inventé par M. Marconi, la transmission des dépêches n'était affectée en rien par des ondes électriques émanant d'autres stations, et coupant les ondes qui portaient les télégrammes.

Pour attester la réussite complète des expériences, les membres de la Commission française ont expédié de l'*Illes*, croisant à mi-canal, une dépêche à M. Cambon, ambassadeur. Le message, après avoir escaladé le mât du bâtiment, est arrivé South-Foreland, d'où il a été envoyé à Douvres par téléphone, puis à Londres par le télégraphe ordinaire.

Les Etats maritimes ne vont pas tarder à faire leur profit de cette nouvelle conquête de la science humaine. En effet, une dépêche de Londres annonce que des postes de télégraphie sans fil vont être établis à Dieppe et à New-Haven, par les compagnies des chemins de fer de l'Ouest français et du Southeast.

F. C. De Riaz.

**Le neuvième satellite de Saturne.** — On vient de découvrir un nouveau satellite de Saturne. Cet astre est de quinzième grandeur ; la durée de sa révolution sidérale est de dix-sept mois, ce qui indique qu'il est fort éloigné de la planète. Cette découverte, qui a été faite à l'Observatoire Lowell, dans l'Arizona (Etats-Unis), où l'on a le ciel le plus pur du monde, est due à la photographie : quatre clichés, pris par M. W. Pickering, fournissent l'image du nouvel astre dont la clarté est si faible que les plus puissantes lunettes ne l'ont pas encore aperçu.

**Les puits les plus profonds de la Terre.** — Le puits le plus profond qui existe est celui de la mine de cuivre Calumette et Hickla dans l'Etat de Michigan aux Etats-Unis ; il a une profondeur de 1493 mètres. Il dépasse donc notablement les puits de Przibram en Bohême (1070 m.) et de Flenu en Belgique (1226 m.). Toutefois, certains sondages effectués pour trouver de l'eau ou dans un but scientifique, ont pénétré encore plus profondément dans les entrailles de la Terre. Le sondage de Sperenberg, près de Berlin, a atteint 1273 m. ; celui de Schladebach, près de Leipzig, 1748 m. Enfin, le plus profond de tous est celui de Paruschkowitz, dans la haute Silésie, qui a 2003 m.

## PARTIE PRATIQUE

### LECON DE CHOSES ET COMPTE RENDU

#### Degrés supérieur et intermédiaire.

##### Le lin.

- PLAX. — 1. Description : a) tige, b) feuilles, c) fleurs, d) fruit, e) graine. — 2. Arrachage et égrenage. — 3. Rouissage et broyage. — 4. Peignage et filage. — 5. Utilité : a) fibres, b) graine. — 6. Origine et histoire.

##### DÉVELOPPEMENT

Le lin est une plante textile mince et délicate ; il est annuel et atteint une hauteur de 30 à 70 centimètres. Sa tige est peu ramifiée et porte des feuilles étroites et aiguës, placées alternativement. Le lin fleurit en juillet et en août ; ses fleurs sont blanches et ressemblent, à l'exception de la couleur, à celles de l'œillet et du géranium. Son fruit est une capsule à cinq loges, divisées chacune en deux parties contenant chacune une graine ; cette graine est lisse, luisante et grasse.

Lorsque le lin est mûr, on en fait la récolte, puis on procède à l'égrenage, soit en le battant, soit au moyen de peignes fixés les dents en l'air, puis on le met à rouir.

Le rouissage a pour but de dissoudre la matière gommeuse qui lie entre elles les fibres de l'écorce (liber). Tantôt on se borne à exposer le lin étendu sur le sol à l'action de la rosée et de la pluie ; mais le plus souvent le rouissage se fait en plongeant le lin lié en botte dans une eau courante ou dormante ; ce dernier moyen est plus expéditif. Il s'obtient ainsi une sorte de pourriture que l'on arrête au bout d'une quinzaine de jours pour mettre à sécher le lin. On obtient des résultats plus satisfaisants encore en faisant alterner le rouissage et le séchage. — On passe ensuite au broyage, afin de débarrasser la partie textile du tissu cellulaire. Pour cela, on écrase les liges au moyen d'un instrument appelé *broye* (chez nous *broque*), formé de deux mâchoires en bois, garnies dans le sens de la longueur de baguettes en bois dur qui s'engagent les unes dans les autres. On peut aussi faire passer le lin entre deux cylindres cannelés, c'est-à-dire creusés de rainures.

La masse que l'on a obtenue par le broyage doit être maintenant peignée, afin d'égaliser les fils et de les rendre lisses ; pour cela on se sert de peignes de fer dont les dents sont plus rapprochées que celles qui servent à l'égrenage. Le déchet, ou *étope*, qui tombe, est aussi recueilli, afin d'être défilé et peigné, pour servir à la fabrication des toiles d'emballage.

On passe ensuite au *filage*, ce qui se fait soit au fuseau, dont se servait la reine Berthe, et dont l'usage est presque abandonné, soit au rouet, soit surtout, maintenant, à la machine, dans les filatures. Le fil, afin d'être rendu plus résistant, est tordu ; puis on le lave et on le blanchit.

Ce fil est alors prêt pour servir à la fabrication de la toile, surtout des tissus de luxe : gaze, dentelles, batiste, etc. Le fil de lin est moins fort que celui du chanvre, mais il est plus fin et plus souple, et se prête mieux à la fabrication des tissus délicats. Les chiffons de cette toile fournissent un des meilleurs papiers. — L'huile extraite des graines n'est pas comestible, mais sert à de nombreux usages industriels ; elle entre dans la préparation de nombreuses couleurs, dans les encres d'impression ; elle sert aussi dans l'éclairage. Les résidus des graines, appelés *tourteaux*, servent à nourrir et engrasser les bestiaux, et constituent également un bon engrais. Cuites dans l'eau, les graines donnent une liqueur épaisse et visqueuse qui a des propriétés adoucissantes très précieuses ; réduites en farine, elles servent à faire des cataplasmes très propres à calmer les inflammations.

Les anciens Egyptiens connaissaient déjà le lin et en confectionnaient des han-

delettes dont ils enveloppaient leurs momies. Des fouilles dans les constructions lacustres de la Suisse ont démontré que les hommes de l'âge de la pierre tissaient une espèce de lin, bien avant d'avoir fait usage des métaux. Le lin est cultivé maintenant dans le canton de Berne, dans quelques autres parties de la Suisse, en Allemagne et en Hollande. Il réussit très bien dans les vallées des Alpes ; en Valais, par exemple, on le cultive jusqu'à l'altitude de 1400 mètres.

*Notes.* — Le lin appartient à la famille des *laines* ; le lin commun ou cultivé est une plante annuelle ; le lin des Alpes, qui lui ressemble beaucoup, est une plante vivace.

#### ASSOCIATION

Comparaison du lin avec le chanvre. Culture, préparation, tissus.

#### APPLICATIONS

*Vocabulaire* : textile, flanelle, aiguës, vellet, géranium, alternativement, capsule, fibre, expéditif, cylindres, cannelés, tissu, gaze, batiste, comestible, résinif, visqueux, cataplasmes, bandelettes, momies.

*Lecture* : dans Gobat, page 263, « Le lin et le chanvre ».

*Récitation* : dans Dapraz et Bonjour, page 146, « Mère à son ronet » ; page 247, « Le ronet » ; page 450, « Le fusain de ma grand'mère ».

ADRI.

### EXEMPLE DE CONCENTRATION

Sujet fondamental :

#### La guerre des paysans.

L'exposition de ce sujet, dans le cours d'histoire, observera les étapes suivantes :

a) *Comme introduction*, faire résumer la situation politique de la Suisse au milieu du X<sup>e</sup> siècle, relever la différence d'organisation, ancienne déjà, entre les petits et les grands cantons, faire ressortir l'existence de castes dans la population (noblesse, haute bourgeoisie, petite bourgeoisie, paysans), sans grands rapports entre elles.

b) *L'exposition proprement dite* distinguera : 1<sup>e</sup> les causes, 2<sup>e</sup> les préparatifs, 3<sup>e</sup> les batailles, 4<sup>e</sup> les suites.

#### LES CAUSES :

- 1<sup>e</sup> Diminution des libertés du peuple campagnard.
- 2<sup>e</sup> Charges écrasantes imposées aux paysans.
- 3<sup>e</sup> Arrogance et prétentions exagérées des gouvernements.

#### LES PRÉPARATIFS :

- 1<sup>e</sup> Révolte et soumission de l'Entlibuch.
- 2<sup>e</sup> Révolte et soumission de la campagne herzoise.
- 3<sup>e</sup> Les assemblées populaires de Sumiswald et Hatwyl.
- 4<sup>e</sup> Les chefs.

#### LES BATAILLES :

- 1<sup>e</sup> Organisation de la résistance.
- 2<sup>e</sup> Rencontre générale à Wahlenbachwyl.
- 3<sup>e</sup> Débandade des paysans ; héroïque combat du Gislikon.
- 4<sup>e</sup> Combat d'Herzogenbuchse.

#### LES SUITES :

Idée générale : *vengeance des gouvernements à l'égard* : 1<sup>e</sup> de Schybä ; 2<sup>e</sup> de Lenzenberg ; 3<sup>e</sup> du sous-bailli Adam Zellner ; 4<sup>e</sup> des Entlibuchois et des autres chefs.

c) *La généralisation* fera ressortir le caractère de la guerre des paysans en tant que *guerre civile* et que *guerre de caste*. Les élèves seront amenés à signaler la différence qu'elle offre à ce double point de vue avec les guerres analogues de

notre histoire : avec la guerre de Laupen, par exemple, comme guerre de caste, avec celles de Zurich et de L'Appel, comme guerre civile.

De nombreuses comparaisons de personnages seront également suggérées ; nous en citons quelques-unes : 1<sup>o</sup> Lauenberg et Schybi ; 2<sup>o</sup> Werdmüller inexorable et l'abbé d'Engelberg pardonnant à ses sujets rebelles ; 3<sup>o</sup> Les magistrats du XVII<sup>e</sup> siècle et ceux des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>.

4<sup>o</sup>) De l'exposition se dégageront quelques idées générales essentielles qui nous paraissent être les suivantes :

1<sup>o</sup>) La situation du peuple des campagnes à cette époque peut se résumer en ces mots : pauvre, ignorant, opprimé, malheureux.

2<sup>o</sup>) Les gouvernants sont inspirés de Dieu lorsqu'ils sont justes.

3<sup>o</sup>) La vengeance est l'œuvre des hommes méchants.

C'est surtout la dernière que nous retiendrons pour l'instant. Nous en ferons l'objet d'une causerie dans laquelle seront rappelés d'autres exemples tirés de l'histoire biblique ou profane (parabole du serviteur infidèle ; la bourgade Samartaine inhospitalière ; par antithèse, les généreux Soleurois) ; nous aboutirons, comme systématisatio, à divers préceptes interdisant la vengeance et recommandant le pardon, celui-ci, par exemple : *Ne vous venger pas vous-mêmes*, ou bien ces vers de Panard :

Si quelqu'un nous blesse et nous nuït  
Quelque grande que soit l'offense,  
Laissons l'espace d'une nuit  
Entre l'injure et la vengeance ;  
L'aurore à nos yeux rend moins noir  
Le mal qu'on nous a fait la veille ;  
Et tel qui s'est vengé le soir,  
En est fâché lorsqu'il s'éveille.

#### CONCENTRATION DE CHOSES

Cette concentration est surtout l'œuvre d'un programme bien conçu ; nous la trouvons notamment dans le projet à l'étude dans le canton de Vaud, lequel prévoit, simultanément au cours l'histoire du degré supérieur, la révision de la géographie des cantons suisses par ordre d'entrée dans la Confédération. Cette révision permettra d'attirer spécialement l'attention de l'élève sur les lieux présentant un intérêt historique, notamment l'Eathibach, avec Schüpfheim et Eschotzmatt ; l'Emmenthal, avec Langnau, Samiswald, Hutwyl, Langenthal, sièges d'assemblées populaires ; Wohleneschwyl, Herzogenbuchsee et le Gislikon, théâtres de combats ; Zolnique, ville où siégea le sanglant tribunal de représailles.

Il sera bon de grouper en un même faisceau, dans la mémoire de l'élève, les noms qui se rattachent au sujet étudié, et cela siôt après l'exposition proprement dite. C'est ainsi que l'attention sera tour à tour fixée sur *les lieux où se sont produits les événements, les personnages qui y ont pris part, les événements eux-mêmes et leur enchaînement*.

APPLICATIONS : 1<sup>o</sup>) Ecrire de mémoire le résumé général ; en développer oralement chacune des parties.

2<sup>o</sup>) Croquis de la vallée de l'Aar et de ses affluents de la rive droite, avec indication des localités sus-mentionnées.

#### CONCENTRATION D'IDÉES

Pour la première fois, dans l'étude de l'histoire suisse, l'attention de l'élève est spécialement attirée sur la *situation du paysan*. Il faut donc utiliser l'occasion pour lui en faire acquérir une notion générale, le préparant à l'idée de la Révolution qui, dans le cours, suivra prochainement. Ce sera l'œuvre des leçons de langue.

L'histoire des grands cantons suisses n'offre pas, à ce point de vue, de différence sensible avec celle des pays environnans. Sans entrer dans le détail, un coup d'œil tout général par le moyen de lectures sera nécessaire. Un court entretien mettant en relief les traits les plus saillants de la situation des serfs au moyen âge servira d'introduction à cette étude. Nous citerons comme texte de lecture les belles pages de Perreens, *Les paysans au XVI<sup>e</sup> siècle*, et de A. Feillet, *Misère des paysans sous l'ancienne monarchie française* (Dupraz et Bonjour). Le premier morceau caractérise le temps qui a précédé la guerre des paysans, et le second, celui qui l'a suivie; l'un pourra donc servir d'introduction, et l'autre de sanction à l'histoire de cette guerre.

L'étude de ce sujet pourrait présenter un inconvénient : en montrant à l'élève le peuple des campagnes objet d'une oppression séculaire, elle pourrait lui faire apparaître la vocation du paysan comme très inférieure et méprisable, en tout cas comme moins enviable que celle du citadin, que l'histoire, d'ailleurs, lui montre comme doté de priviléges nombreux. Il faut prévenir ce sentiment si erroné et déjà trop enraciné à se manifester. Ce sera l'œuvre d'une composition dans laquelle nous lui demanderons un tableau actuel de la vie du paysan, et dont voici le plan :

1. Les occupations du paysan. — 2. Ses peines et ses soucis. — 3. Ses joies. — 4. Comparaison entre la vie du paysan et celle du citadin. — 5. Avantages dont jouit le campagnard.

La préparation de ce sujet éveillera enfin des sentiments qu'il s'agit d'exprimer dans le langage qui leur convient. Nous proposons, dans ce but, la belle poésie de Joseph Antran : *Aux paysans* (Dupraz et Bonjour), ou celle de Jean Aicard : *Le paysan*, ainsi que tel des nombreux chants de nos recueils célébrant la vie rurale qu'il plaira au maître de choisir.

#### RÉSUMÉ DE LA SÉRIE :

1. *Lecture* : Les paysans au XVI<sup>e</sup> siècle. — 2. *Histoire* : la guerre des paysans, exposition, suivie des résumés, comptes rendus, comparaisons et applications qui en découlent, et mettant en relief l'idée de la vengeance. — 3. *Revision générale* se rapportant au sujet. — 4. *Lecture* : Misère des paysans sous l'ancienne monarchie française. — 5. *Dictées* tirées des lectures, avec exercices orthographiques et grammaticaux s'y rattachant. — 6. *Composition* : la vie du paysan. — 7. *Poésie* : de préférence *Aux paysans*, de Antran, ou à défaut *Le paysan*, de Aicard. — 8. *Chant*, à volonté.

**REMARQUE.** — Une application intelligente du principe de la concentration ne se borne pas à séparer l'enseignement en séries distinctes ; elle peut établir entre elles un lien solide. Dans l'exemple précédent, plusieurs points mis en relief par l'exposition du sujet n'ont pas été développés, ils n'en seront pas perdus pour cela : de même que nous avons en besoin, ici, de faire appel à des notions précédemment acquises, de même nous mettrons à profit plus tard, et en traitant des sujets subséquents, les idées seulement mentionnées en passant. Les tentatives de révoltes hougeoises au XVIII<sup>e</sup> siècle, la chute de l'ancienne Confédération et les événements qui l'ont suivie permettront des comparaisons de personnages, de causes et de conséquences dont nous viserons à chercher dans ce sujet les éléments.

C'est à l'ensemble du cours qu'il appartient de tirer d'un sujet tout ce qu'il peut donner.

ERNEST BRIGG.

#### RÉCITATION

##### Le paysan.

Si le paysan disait à l'araire :  
« Assez ! mon travail m'ennuie à la fin ! »

S'il ne voulait plus labourer la terre...  
C'est avec le blé qu'on fait le bon pain :  
Si le bonjanger n'en pouvait plus faire,  
Les petits enfants auraient toujours faim !

Si le paysan, sous la belle étoile,  
Ne se levait plus avec le matin...  
Le chanvre et le lin font la bonne toile :  
S'il ne voulait plus semer chanvre et lin,  
Les petits bateaux n'auraient plus de voile,  
Et les beaux messieurs plus de linge fin.

Si le paysan qui bâche et qui sème,  
Laisse les grands prés mourir faute d'eau...  
La vache a du lait, le lait fait la crème ;  
Le joli pré vert nourrit le troupeau :  
Le pauvre berger périrait lui-même ;  
Le joli pré vert ne serait pas beau !

Et sans les moutons, qui ferait la laine ?  
Et comment sans laine avoir des habits ?  
Le bon paysan a beaucoup de peine :  
C'est lui qui nourrit l'homme et les bœufs ;  
Il tient dans sa main toute vie humaine...  
Soleil, pluie ou vent, — il trime, tant pis !

Mais le paysan pense aux autres hommes :  
Il sait que par eux son sort est plus doux ;  
Qui nous nous servons, tous tant que nous sommes ;  
Qui il ne pourrait pas se passer de nous ;  
Et le paysan, écourtant les sommes, —  
Soleil, pluie ou vent, — travaille pour tous !

JEAN ARICARD.

#### Un héros en paroles.

« Moi, disait un enfant, je n'ai pas peur du loup ! »  
Et, sur un ton menaçant et superbe :  
« Qu'il vienne ! ajouta-t-il, je l'étrangle du coup,  
Et je le fais rouler sur l'herbe !  
Moi, je suis fort, je suis brave, je suis... »

Une souris

Sortant de sa cachette  
Interrupt le héros qui pâlit, perdu la tête  
Et se sauve en poussant des cris.

De même qu'on connaît l'ouvrier à l'ouvrage,  
C'est aux actes surtoit qu'on juge le courage.

(*Les Fables de l'école et de la jeunesse*.)

F. BATAILLE.

#### DICTÉES

##### Les papillons nocturnes.

Il suffit d'ouvrir la fenêtre un soir d'été, quand une bougie est allumée dans l'appartement, pour que les papillons viennent voltiger en tournoyant autour de la flamme. Presque toujours ils y brûlent leurs ailes ; souvent même ils se précipitent dans la lumière.

pitent dans la flamme. Voilà pourquoi on a comparé les enfants passionnés pour les jeux dangereux à ces pauvres petits papillons du soir qui vont eux-mêmes se brûler à la chandelle.

CH. DELON.

#### Le travail des microorganismes.

Il est des animaux si petits qu'on les aperçoit à peine avec un fort microscope; les rhizopodes ont une solide carapace pierreuse. Que font-ils? Ils construisent des montagnes qui arrêtent les efforts de l'homme. De leurs débris, de leurs corps même entassés par myriades, ils ont formé le sol sur lequel nous marchons. Ils sont morts dans leurs demeures, et ces demeures émoussées donnent à l'homme des matériaux de construction. C'est ainsi que l'imperceptible rhizopode a bâti une notable partie de la chaîne des Apennins; il a fait plus encore: les masses énormes du Ghipt, les prodigieuses Escalierres sont le monument funéraire où cet être insaisissable a enseveli les débris de son espèce. Un autre animalcule, dont la carapace est cravense, a formé les riches bancs de craie qui vont de Paris à Toure et qui couvrent toute la Champagne: cette craie n'est faite que de coquilles en poudre.

(D'après J. MARCHAL.)

E. MONOD.

#### Nos instruments agricoles (suite).

##### Le pressoir.

Le pressoir est une machine qui sert à presser le raisin pour faire du vin, des pommes pour faire le cidre, des graines oléagineuses pour en extraire de l'huile. Le lieu où le local où se trouve cette machine s'appelle aussi pressoir.

Les différentes parties du pressoir sont: Le *bassin*, la *vis* et *accessoires*, le *tour*, le *cassis*, les *plateaux*, les *plots*, les *caisses*.

Le *bassin*, en pierre ou en ciment, assis sur de fortes bases en maçonnerie, est carré ou rond — dimensions — creusé de deux ou trois centimètres, avec *ravinures* facilitant l'écoulement du moût. Inconvénients des pressoirs en bois. Avantages des nouveaux pressoirs portatifs en fer.

La *vis*, — dimensions — fixée sous le bassin par une forte *tile*. *Pas de vis*: direction, exactement. Les accessoires de la vis sont l'*écrou*, qui donne la pression, avec *rose à trous* pour recevoir l'extrémité de la *clé* (cram); le *balancier*, avec ses deux *ancreaux*, qui reçoivent la *barre* (palanche); la *voilette* ou *échelle*, suspendue à l'*écrou* au moyen du *collier* et des *crochets*.

Le *tour* fait marcher la grande barre au moyen d'une grosse corde et des petites barres (palanquins). Plus ces dernières sont longues, plus on a de force. Le *tour à engrenages* est plus avantageux, il se compose d'un *bâti*, de *roues dentées*, d'*arbres*, d'une *manivelle* et d'un *crochet de serrage*. Grande et petite vitesse. Un seul homme à l'engrenage peut serrer autant que quatre au tour ordinaire.

La *caisse* reçoit le raisin; elle est formée de quatre fort plateaux reliés par des crochets et des *anseaux*.

La *corbeille*, assemblage de lames en bois dur, cercé de fer, se démontant en deux ou trois parties, contient plus de vendange que la caisse; elle tient davantage, mais est préférable.

Pour recouvrir la *pressoie*, on a quatre *plateaux* et des *plots*; les bassins en pierre ont encore un *sous-plancher*. Pourquoi?

Prix: Un fort pressoir en granit revient à 1. 1100; en ciment, il coûte un peu moins; pour 1. 600, on en a un en fer. Engrenage, 1. 130; corde, 1. 20; barre, 1. 8; — Caisse de 1200 litres, 1. 80; de 3 à 600 lit. 30 à 40 f.; mesure ou *deuxi-char* scellé, en chêne, 1. 60 à 1. 70; *brante*, 1. 40; *seille*, 1. 3; *entamoir*, 1. 12; *bassette*, 1. 30; *échelle*, 1. 8; *cylindre à raisins*, 1. 10; *compotier*, 1. 2; *siphon en caoutchouc*, 1. 5.

L. et J. MAGNI.

Canton de Vaud

# INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

## SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### ECOLES PRIMAIRES

#### Places au concours.

**Regentes.** — *Aubonne*, une des classes, fr. 1150, 28 septembre à 6 heures. — *Ste-Croix (La Giffaz)*, fr. 900, 28 septembre à 6 heures.

**Regents.** — *Lausanne*, une classe en ville, fr. 2400 plus fr. 150 par 5 années de services, 28 septembre à 6 heures.

---

Les autorités scolaires du canton et les membres du corps enseignant vaudois qui désirent se procurer la **Carte générale de la Suisse** (réduction de la carte Dufour) en 4 feuilles au 1/250 000, éditée par le bureau topographique fédéral, peuvent s'inscrire au département de l'instruction publique et des cultes, *bureau des fournitures scolaires*, jusqu'au 26 septembre 1899.

Les prix de cette carte sont fixés comme suit :

- a) les 4 feuilles non collées, fr. 4 (impression sur cuivre), fr. 2 (report sur pierre).
- b) les 4 feuilles, collées sur toile, format de poche, fr. 7.20 ou 5.2.
- c) les 4 feuilles assemblées, carte murale, collées sur toile, avec rouleaux, fr. 15 (impression sur cuivre).

La carte, portant la mention « Carte d'instituteur », sera conservée par son possesseur qui ne pourra ni la vendre, ni la céder à un tiers. Cette acquisition sera, en outre, mentionnée dans le livret de service des instituteurs.

Chaque instituteur n'a droit à retirer qu'un seul exemplaire de cette carte.

---

Le département de l'instruction publique accorde congé, le samedi 30 courant, aux membres du corps enseignant secondaire qui se rendront à Avenches pour l'assemblée générale annuelle de la société vaudoise des maîtres secondaires.

## Écoles normales du Canton de Vaud

Un concours est ouvert pour la nomination d'un maître d'histoire et de géographie aux écoles normales du canton de Vaud, à Lausanne.

Traitement, dans les limites légales fr. 3500 à 4000, pour 22 heures de leçons par semaine, les heures supplémentaires étant payées à part.

Entrée en fonction immédiate.

Adresser les demandes d'inscription au département de l'instruction publique et des cultes, service de l'instruction secondaire, pour le **14 octobre** prochain, à 6 heures du soir.

## Cours préparatoires aux examens des **ÉCOLES**

MM. les **chefs de section** peuvent toucher, aux recoltes de district, l'indemnité qui leur revient pour séances d'examens.

Lausanne, le 13 septembre 1899.

## ON CHERCHE

un **maître de français** (ébataire), de préférence candidat, sachant enseigner mathématiques et sciences (classes inférieures), pour institut. Adresser les offres sous initiales **Z. B. 610?** à l'agence de publicité **Rodolphe Mosse**, Zürich.

## ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

# ECOLES NORMALES DU CANTON DE VAUD

---

## Formation du Personnel enseignant

### POUR LES TRAVAUX A L'AIGUILLE

ET

### LES ECOLES ENFANTINES

---

En exécution du **règlement du 18 septembre 1895** sur l'organisation des écoles enfantines et sur l'obtention de brevets pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et la direction des classes enfantines, des cours spéciaux seront donnés **du 1<sup>er</sup> avril 1899 au 1<sup>er</sup> avril 1900**, en vue de la préparation des jeunes filles qui désirent se vouer à cet enseignement.

Ces cours sont organisés de façon à ce que les élèves qui les suivent puissent obtenir, si elles le désirent, les deux brevets mentionnés plus haut.

Les examens d'admission auront lieu dans le **bâtiment d'école de la Croix-d'Ouchy le jeudi 21 septembre prochain, à 8 heures du matin**.

Les personnes qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné **avant le 19 septembre** prochain et joindre à leur demande d'inscription :

1<sup>er</sup> un acte de naissance, et, pour les étrangères au canton, un acte d'origine;

2<sup>me</sup> un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;

3<sup>me</sup> une déclaration portant que, si elles reçoivent une bourse, elles s'engagent à desservir pendant trois ans au moins une école d'ouvrages ou une école enfantine dans le canton, après l'obtention de leur diplôme.

Les aspirantes qui, en cas d'admission, désirent être mises au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat doivent **l'indiquer dans leur lettre d'inscription**.

Pour être admises, les aspirantes doivent être âgées de 17 ans au moins dans l'année, subir l'examen médical prévu pour l'admission à l'Ecole normale des jeunes filles, ainsi qu'un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'Ecole primaire, cela, **dans les limites fixées** par le règlement précité.

Ce règlement sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 21 août 1899.

*Le Directeur,  
F. GUEX.*

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Instituteurs de la campagne réalisent de beaux bénéfices en s'occupant de la n°4137Q  
**représentation**  
de la *tuilerie mécanique Passavant-Iselin & C°, à Bâle.*

## Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets	75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre	55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV	140 à 350 fr.
Lits fer, complets	38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre	22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV	350 à 550 fr.
Garde-robés massives	100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace,	120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI	380 à 580 fr.
Garde-robés sapin	50, 60 à 75 fr.	Commodes massives	50 à 75 fr.	Canapés divers	20, 30, 35, 38 à 75 fr.

*Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,*  
**LAUSANNE, PLACE CENTRALE**  
Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

Machines entièrement garanties contenant tous les derniers perfectionnements.

**Prix unique: 275 francs.**

P. DESPLAND

ESTATEUR



**CYCLES**

**Couriste**

Première  
marque suisse.

*Réparations*  
*LOCATION*

\*

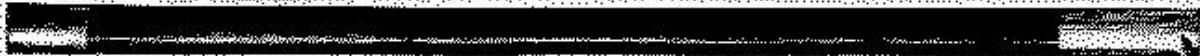
# FETISCH FRÈRES

## MAGASINS DE MUSIQUE

### LAUSANNE ET VEVEY

#### Bâtons de direction

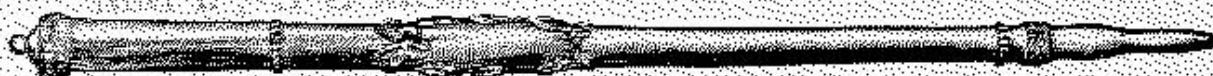
Choix très varié. — Envoi au choix.



N° 25. Ebène et ivoire, fr. 5.—

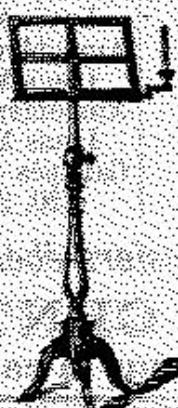


N° 34. Ebène et ivoire sculpté, fr. 25.—



N° 45. Ivoire, massif, fr. 36.

Autres modèles, à partir de fr. 1,75.



Nouveau pupitre de table « Automate », s'ouvre et se ferme d'un seul mouvement, article solide et élégant, à fr. 2,50 et fr. 3.—, en palissandre.

Pupitre de table en fer bronze fr. 1.—, 1,50; le même nickelé fr. 2.—.

Pupitre à pieds (notre fabrication) en bois, très léger, fr. 7.—.

Pupitre à pieds en fer bronze, pas en fer, pliable, avec double candelabre, à fr. 6.—, 7.—, 8.—. Plus solides, soignés, à fr. 10.—, 12.—, 14.— et en sus.

Etnis de violon. Grand choix depuis fr. 6.—.

Diapasons à bouche, 1 ton. fr. — 80 et 1.—  
" " " " 4 " " 2.— " 2,50.  
" " " " 6 " " pour guitare, à fr. 2,50 et 3.—

Diapasons à branches, acier fin, à fr. — 80, 1.—, 1,50, 2.— et 2,50.

Diapasons chromatiques, à fr. 5.—.  
" donnant tous les accords, à fr. 6.—.

Archets, ordin., à fr. 2.—, 3.—, 4.—, premier choix à fr. 5.—, 6.—, 7.—, fernambouc xix<sup>e</sup>, depuis fr. 8.—.

Métronomes de toute première qualité, à fr. 12.—, 14.—, 15.—, 16.—, 18.—, 20.—.

Violon normal, avec tous accessoires, garanti, à fr. 10.—.

Diapason à branches, grand modèle, sur caisse de résonnance très sonore, fr. 16.—.

Prière de demander le prix-courant.

Magnifique choix d'harmoniums et pianos, neufs et d'occasion.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XXXV<sup>e</sup> ANNEE — N° 40.

LAUSANNE — 30 septembre 1899.

# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

Rédacteur en chef:

**FRANCOIS GUEX**, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie juridique:

**ALEXIS REYMOND**, instituteur, Morges. **MARIUS PERRIN**, instituteur, La Côte, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION:

JURA: **H. Gabat**, inspecteur scolaire, Delémont.

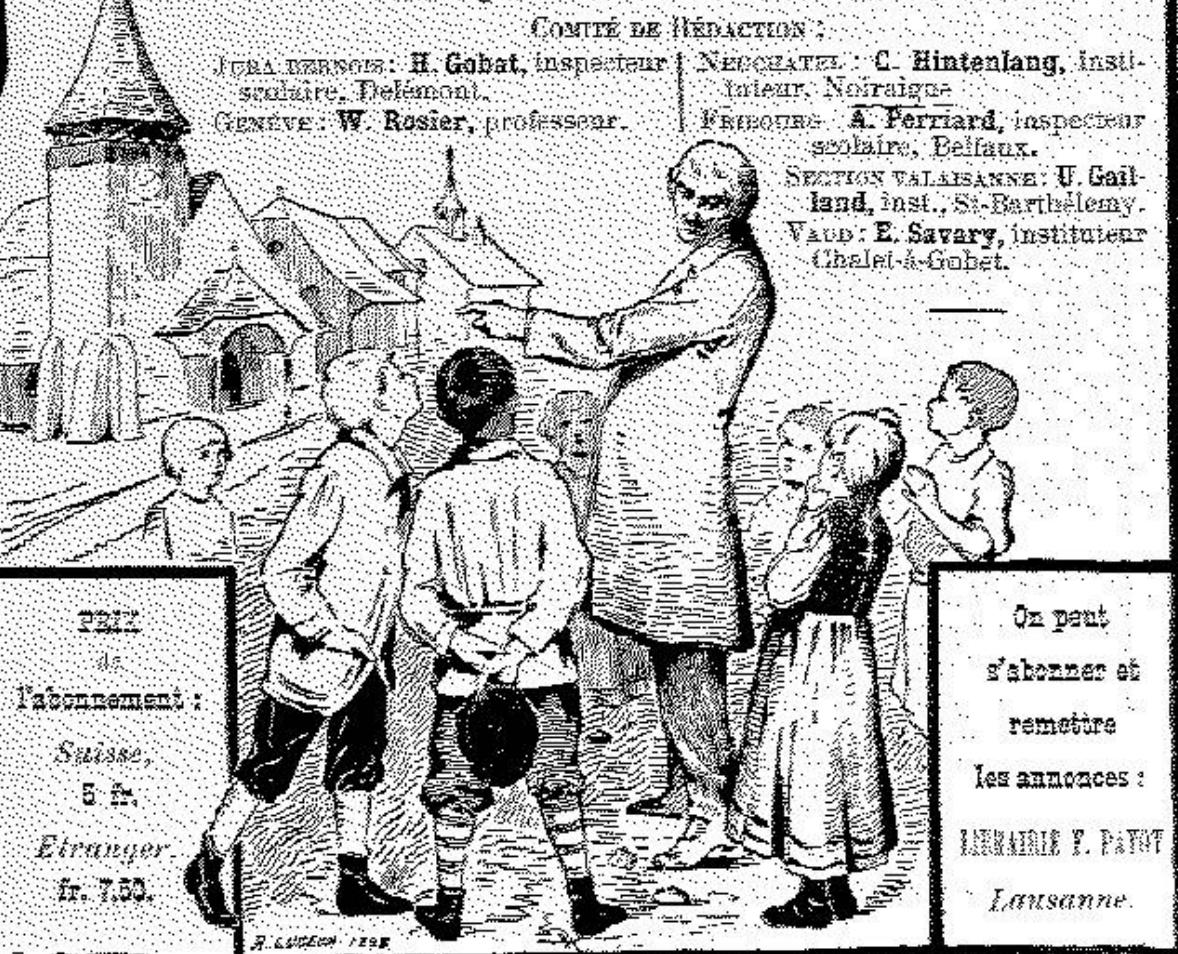
GENÈVE: **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL: **C. Hinterlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIEDRICH: **A. Fornier**, inspecteur scolaire, Bellaux.

SECTION VALAISANNE: **U. Gailhard**, inst., St-Barthélémy.

VAUD: **E. Savary**, instituteur, Châlet-à-Gobet.



EDITION  
L'abonnement:  
Suisse,

5 Fr.

Etranger:  
Fr. 7.50.

On peut  
s'abonner et  
remettre  
les annonces:

LIBRAIRIE E. PAYOT  
Lausanne.

Tout ouvrage dont L'EDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce  
ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

### Genève.

MM. **Rostier**, William, prof. Genève.  
**Gregurin**, L., inst., Genève.  
**Fessier**, Ch., inst., Genève.  
Juva Bernois.  
MM. **Mererat**, E., inst. Scuolier.  
**Durcisin**, H., direct. Delémont.  
**Schaller**, G., direct. Porrentruy.  
**Gyam**, A., inspecteur, Chavannes.  
**Baumgartner**, A., ins. Bielso.

Nençâtel.  
MM. **Grandjean**, A., inst., Locle.  
**Brandt**, W., inst., Nençâtel.  
Fribourg.  
M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

### Vaud.

MM. **Déritaz**, J.,  
**Cornamusaz**, F.,  
**Bochat**, P.,  
**Jayet**, L.,  
**Visinand**, L.,  
**Cloux**, F.,  
**Faillietaz**, G.,  
**Lambert**, T.,  
**Briod**, E.,  
**Martin**, H.,

Dixy.  
Treyc.  
Yverdon.  
Lausanne.  
Lausanne.  
Echallens.  
Gruy.  
Gruy.  
Fey.  
Morges.

### Suisse allemande.

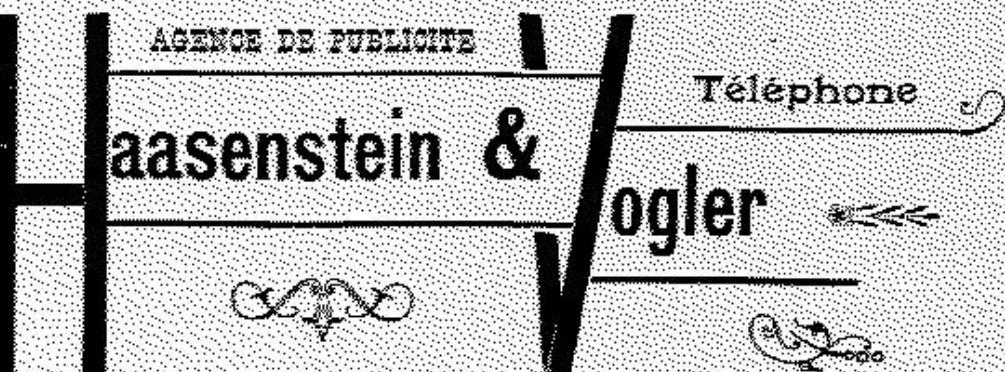
M. **Fritschli**, Fr., président  
du Schäffler, Lehrer-  
verein, Zurich.

Téle: M. Nizzola.

## Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Buchet**, Marc, conseiller  
d'Etat, prez. ministre, Lausanne.  
**Gingraux**, L., syndic,  
président du C.R.L., Lausanne.  
**Burdet**, L., instituteur,  
vice-président, Lausanne.

MM. **Perrin**, Marins, inst.,  
inspecteur, Lausanne.  
**Sennay**, instituteur,  
secrétaire, Montblesson  
et Lausanne.



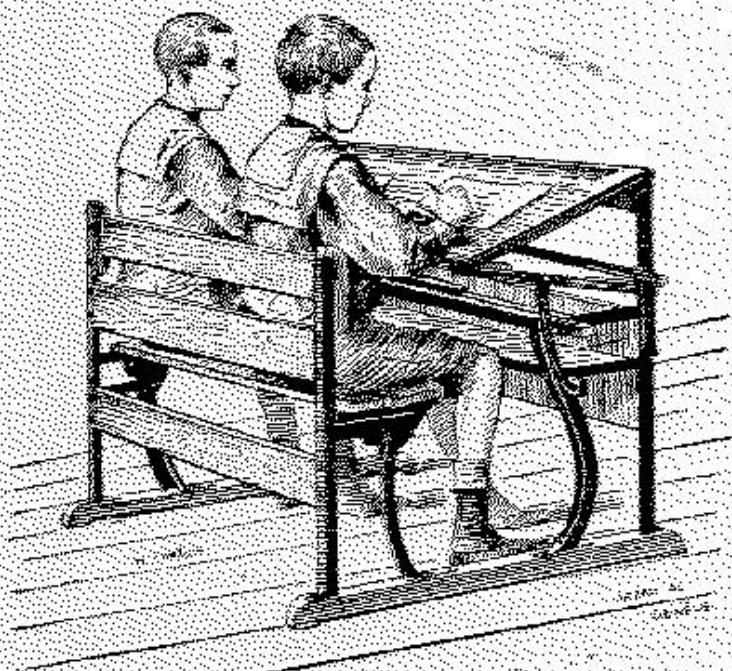
annonces dans tous les journaux de Lausanne, du Canton,  
de la Suisse et de l'Etranger.

TARIFS ORIGINAUX  
DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION  
DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

# PUPITRES HYGIÉNIQUES A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté N° 3715 — Modèle déposé.



Travail assis et debout.

S'adapte à toutes les tailles.

Pupitre officiel  
du Canton de Genève.

La fabrication peut se faire  
dans chaque localité. S'entendre  
avec l'inventeur.

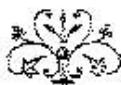
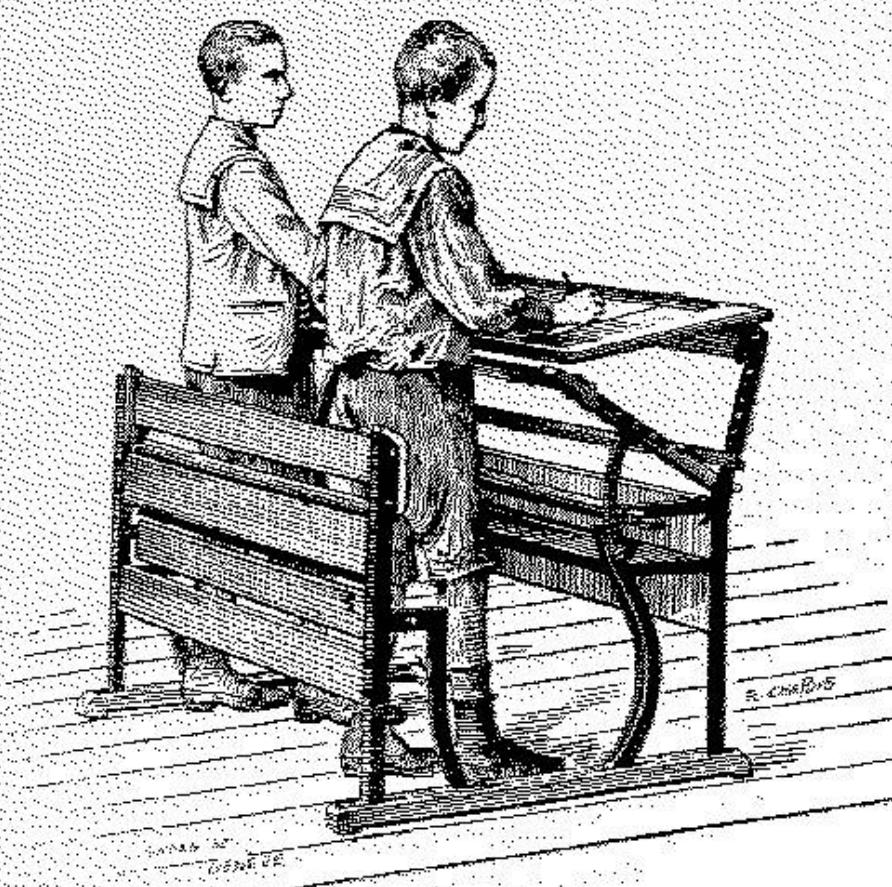
Modèle N° 15.

Pris du pupitre avec  
banc : fr. 45.—

Même modèle pour  
filles mais avec chaise :  
fr. 45.—

Attestations et prospectus  
à disposition.

Seule médaille d'or  
décernée au mobilier  
scolaire. Exposition na-  
tionale, Genève 1896.

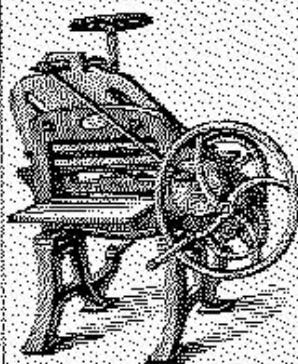


Maison spéciale d'articles pour la Reliure  
et Fournitures de  
Cours de Cartonnage

**WASER & C°, ZURICH**

Grand choix incessamment renouvelé de  
toute espèce de

**PAPIERS, CARTONS, TOILES**

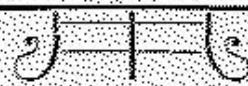


Amidon et  
Colle forte

Plumes Pestalozzi



Adoptées par les Ecoles de  
Zurich.



**INSTALLATION COMPLETE**  
avec Appareils pour Colle, Equerres, Couteaux,  
Ciseaux, Pistolets, etc.

SERVICE PROMPT ET SOIGNE  
Certificats à disposition.

*F. Payot, libraire-éditeur, Lausanne*

1, rue de Bourg, 1

Bibliothèque littéraire de vulgarisation scientifique

**LES LIVRES D'OR DE LA SCIENCE**

à 1 fr. le volume

- |                   |   |
|-------------------|---|
| J. WERB           | <b>Le Panorama des siècles.</b>                       |
| ED. PLANCHUT      | <b>Les Races jaunes : les Célestes.</b>               |
| L. AUBERT         | <b>La Photographie de l'Invisible, les rayons X.</b>  |
| E. CRESTES        | <b>Histoire et rôle du bœuf dans la civilisation.</b> |
| S. SERVANT        | <b>La Préhistoire de la France.</b>                   |
| E. DESCHAMPS      | <b>La Vie mystérieuse des mers.</b>                   |
| P. GINISTY        | <b>La Vie d'un théâtre.</b>                           |
| F. LOUËT          | <b>Tableau de l'histoire littéraire du monde.</b>     |
| DR. MÉHATT        | <b>Pour devenir médecin.</b>                          |
| DR. DE FONTENELLE | <b>Les Microbes de la mort.</b>                       |
| M. GRIVEAU        | <b>Les Feux et les Eaux.</b>                          |
| COL. RICRET       | <b>Les Guerres et la Paix.</b>                        |
| G. BENOIST        | <b>Les Pyrénées françaises.</b>                       |
| L. DELMEZ         | <b>Les Chemins de fer.</b>                            |